



# CREAT

Conseil Régional  
de l'Environnement  
de l'Abitibi-Témiscamingue

Bulletin du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

## Passons à l'action !

Nous sommes déjà en 2008, huit ans après le bogue de l'an 2000, seize ans après le Sommet de Rio, onze ans après Kyoto! Du point de vue économique, sommes-nous plus fortunés? Du point de vue social, sommes-nous plus évolués? Du point de vue environnemental, sommes-nous plus avancés? Nous pourrions penser que nous tournons en rond!

Cependant, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue travaille sans relâche à intégrer l'environnement au développement de la région. Ayant participé activement à la planification stratégique de la région réalisée par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, le CREAT continue sa concertation.

En 2008, ça bouge et ça grouille au sein de notre organisation. Nous sommes déménagés dans de nouveaux locaux, très bien situés et bien éclairés. Venez nous voir!

Plusieurs projets sont en marche dont, entre autres, la promotion de la certification ICI ON RECYCLE!, l'organisation d'un Forum régional sur les lacs, la réalisation d'un projet de renaturation des berges au Témiscamingue, le suivi de plusieurs dossiers et notre avis lors de consultations à venir.

Plusieurs défis environnementaux nous attendent: le développement minier, la qualité de l'eau de surface, l'agriculture, les véhicules hors route, la gestion des matières résiduelles et plusieurs autres.

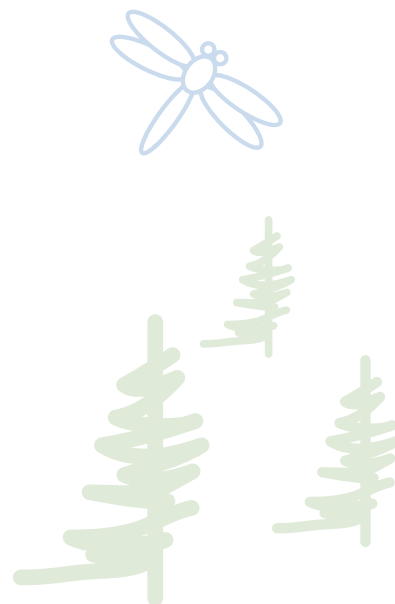
Citoyennes, citoyens! Pour une meilleure qualité de notre environnement, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Passons à l'action et changeons nos habitudes de vie!

Je suis de nature positive, donc confiante que les changements sont possibles et que les actions de tous rapportent. Nous croyons au Conseil régional de l'environnement que nos actions contribuent à... changer le monde!

*Jacinthe Châteauevert,  
présidente du CREAT*

## Sommaire

■ Éditorial . . . . .	1
■ Renaturation des berges de la MRC de Témiscamingue . . . . .	2
■ Livre vert sur la forêt . . . . .	3
■ GAÏAPRESSE . . . . .	3
■ La conservation des milieux humides du bassin versant du lac Malartic . . . . .	4
■ Le chaulage des lacs . . . . .	5
■ Le site Aldermac enfin restauré . . . . .	6
■ Premier Forum régional sur les lacs . . . . .	7
■ Le CREAT souhaite une agriculture par et pour les gens d'ici . . . . .	7
■ La gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Vallée-de-l'Or . . . . .	8
■ Une Stratégie minérale pour le Québec . . . . .	9
■ La Polyvalente Le Tremplin de Malartic participe à l'aventure ICI ON RECYCLE! . . . . .	10
■ Les membres du CREAT . . . . .	11
■ Les administrateurs du CREAT . . . . .	11
■ Nouvelles brèves . . . . .	12





## Un nouveau projet du CREAT : renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue

Par Maribelle Provost, directrice générale et Ambroise Lycke, coordonnateur de projet, CREAT

Le 16 mai 2006, Environnement Canada annonçait que la filiale Spruce Falls Inc. de Tembec Inc., située à Témiscaming, avait plaidé coupable d'avoir contrevenu à la Loi sur les pêches en rejetant, à 16 reprises en 2003 et 2004, une substance nocive dans la rivière des Outaouais. La filiale de Tembec a ainsi été contrainte à verser 500 000 \$ au Fonds pour dommages à l'environnement, géré par Environnement Canada. Ce fonds «...contribue à responsabiliser les pollueurs pour leurs infractions. Il permet aux tribunaux de garantir que l'argent des amendes et des règlements à l'amiable ira directement à la restauration de l'environnement pollué<sup>1</sup>.»

C'est grâce à une subvention de 200 000 \$ provenant du Fonds pour dommages à l'environnement que le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue amorce le *Projet de renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue* afin de prévenir la dégradation des cours d'eau de ce territoire. Ce projet permettra de faire connaître à la population l'importance écologique de la végétation riveraine et d'offrir aux riverains, durant l'été 2008, un service gratuit d'évaluation des rives. À l'été 2009, d'importants travaux de revégétalisation des berges seront réalisés sur quatre sites qui pourront ensuite servir de vitrines éducatives.

Le *Projet de renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue* permettra aussi d'offrir à tous les inspecteurs municipaux de la MRC de Témiscamingue une formation pratique sur la *Politique de protection des rives et du littoral*. Les inspecteurs municipaux ont un rôle déterminant à jouer en lien avec la promotion de la protection des berges. Entre autres responsabilités, les inspecteurs municipaux ont souvent des décisions à prendre et des informations à donner aux citoyens au sujet des travaux permis ou recommandés sur la rive. Cependant, il existe à l'heure actuelle peu de ressources pour soutenir le travail des inspecteurs municipaux qui ont souvent peu de formation dans ce domaine, une grande charge de travail et parfois une tâche à temps partiel.

Ce projet novateur regroupe de nombreux partenaires qui uniront leurs efforts pour sa réalisation. Il s'agit du Groupe conseil agricole du Témiscamingue, de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, des Clubs agro-environnementaux du Québec, de la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Ce projet du CREAT a permis la création d'un poste à temps plein en environnement pendant 19 mois au Témiscamingue. ☒

### L'importance écologique de la végétation riveraine

La végétation riveraine est composée d'un ensemble d'espèces végétales colonisant les berges d'un cours d'eau. Elle joue un rôle essentiel dans le maintien de la qualité de l'eau en réduisant l'érosion des berges et en filtrant et purifiant l'eau qui ruisselle vers le cours d'eau. La végétation riveraine est un milieu vivant d'une richesse exceptionnelle d'un point de vue biologique où se côtoient les écosystèmes aquatiques et terrestres.

<sup>1</sup> <http://www.ec.gc.ca/edf-fde/default.asp?lang=Fr&n=C5BAD261-1> (consulté le 5 février 2008)

## Livre vert sur la forêt : le CREAT déposera un mémoire dans le cadre des consultations

Par Hugo Asselin, professeur à l'UQAT et administrateur du CREAT



Le 14 février dernier, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune rendait public un livre vert très attendu depuis le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois tenu à Québec en décembre 2007. Le document, intitulé « La forêt, pour construire le Québec de demain », présente cinq objectifs assortis de neuf orientations visant une réforme en profondeur du régime forestier québécois. La relance de l'industrie forestière québécoise nécessite un profond changement de paradigme et le statu quo n'est pas une option. Dans ce contexte, le livre vert fait preuve d'audace à maints égards, notamment en prônant la gestion intégrée des ressources, l'aménagement écosystémique, le transfert des responsabilités des activités d'aménagement des industries vers des instances régionales, la gestion par objectifs et résultats, le zonage fonctionnel, le développement de produits à haute valeur ajoutée, le tout dans une optique de développement durable.

Bien qu'étant globalement plutôt satisfaisant, le livre vert laisse toutefois plusieurs questions en suspens, qui mériteront d'être éclaircies avant que le tout ne se transforme en projet de loi. Par exemple, le CREAT se questionne sur la possibilité d'allier, tel que proposé dans le document, les concepts de développement durable et d'augmentation du rendement ligneux. De plus, un certain flou demeure quant à savoir de quelle façon la régionalisation de la gestion forestière s'effectuera et quels moyens seront consentis à sa réussite. Certains problèmes persistants concernant le principe de résidualité (devant théoriquement assurer que le bois des forêts privées trouve preneur) et le calcul de la possibilité annuelle de récolte ne sont pas abordés dans le livre vert. Des inquiétudes demeurent aussi quant à l'avenir des vieilles forêts et à la stratégie sur les

aires protégées. Une recommandation majeure de la Commission Coulombe a été éclipsée : la création du poste de Vérificateur des forêts, rattaché au bureau du Vérificateur général du Québec, qui serait chargé d'examiner si la gestion des forêts respecte les règles et les critères de qualité établis au nouveau régime forestier.

Des consultations sont prévues d'ici la fin mars afin de recueillir l'avis de la population concernant les réformes proposées dans le livre vert. Tout en insistant sur le fait que des actions concrètes et rapides sont nécessaires pour opérer un changement de cap majeur vers une gestion durable des forêts québécoises, le CREAT prépare néanmoins un mémoire afin de participer à cet énième exercice de consultation. ✕

## L'information, c'est le point de départ d'une démarche de changement !

Par Maribelle Provost, directrice générale, CREAT



Visitez la page « Abitibi-Témiscamingue » de GAÏAPRESSE, l'outil Web par excellence pour ceux et celles qui s'intéressent à l'actualité environnementale. Ainsi, notre région dispose maintenant d'une page distincte qui présente les nouvelles à caractère environnemental provenant des médias électroniques, des groupes environnementaux, des gouvernements, des institutions et des entreprises.

GAÏAPRESSE, c'est un site Web destiné à offrir une visibilité significative aux réalités et aux préoccupations environnementales des citoyens. Sur chacune des pages régionales ou thématiques, les internautes trouvent les nouvelles des trente derniers jours classées par ordre chronologique, de même que des liens permettant une recherche d'information complète. Ces pages font l'objet d'un suivi quotidien par l'équipe de GAÏAPRESSE.

Les citoyens et les décideurs sont donc invités à se rendre régulièrement sur GAÏAPRESSE pour être informés des enjeux qui les touchent. Vous pouvez également apporter votre contribution en transmettant vos nouvelles, vos communiqués de presse, vos photos et vos commentaires.

L'Abitibi-Témiscamingue sur  
GAÏAPRESSE :  
[www.gaiapresse.ca/region\\_08\\_abitibi](http://www.gaiapresse.ca/region_08_abitibi). ✕

## La conservation des milieux humides du bassin versant du Lac Malartic

Par Florence Lafon, chargée de projet, Corporation du marais Kergus

Photo: Corporation du marais Kergus



Lac du Canard près de Rivière-Héva

### Résumé du projet de la Corporation du marais Kergus, avec le soutien du Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé du MDDEP

Dans le cadre de ce projet, un portrait des milieux humides du bassin versant du lac Malartic, comprenant des pistes de solutions a été réalisé. Il a été présenté dans les 3 MRC concernées et sera présenté lors de rencontres publiques dans les municipalités touchées au début du mois de mars 2008.

Les milieux humides et les bandes riveraines jouent le rôle de reins et d'éponges des paysages agricoles et forestiers. En effet, ils filtrent les eaux de ruissellement, les débarrassant d'une partie de leurs contaminants : azote, phosphore, micro-organismes, éléments en suspension... Pendant les périodes de fortes eaux, ils retiennent l'eau de ruissellement, qu'ils restituent lors de périodes plus sèches. Ils sont également un grand réservoir de biodiversité et servent d'abris, de nourriture et de lieu de reproduction à de nombreuses espèces fauniques. Ils sont un point névralgique pour la préservation de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité.

Le bassin versant du lac Malartic, un élargissement de la rivière Harricana en Abitibi est situé à cheval sur trois MRC : Abitibi, Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or.

Cette étude recouvre les milieux humides du bassin versant du lac Malartic, excepté celui de la rivière Harricana.

C'est un territoire de 40 278 ha, dont 8 044 ha de milieux humides, soit 21 % de sa superficie. Le reste est recouvert de plans d'eau sur 20 %, de terres boisées sur 51 %, les 8 % restant sont partagés par différentes activités humaines et des milieux non productifs.

Les principales pressions humaines sur ces milieux sont :

- L'exploitation forestière qui peut se pratiquer en milieux humides boisés et jusqu'au bord des milieux humides herbacés.
- L'exploitation minière, avec 2 parcs à résidus miniers très polluants, le site Lapa en tête de la rivière Héva, et le site East Malartic au sud de la ville de Malartic. Huit gravières sont exploitées sur ou en bordure des milieux humides.

Pour ces activités, une bande protectrice d'au moins 30 m devrait être préservée autour de tout milieu humide.

- L'agriculture, la villégiature-résidence : il est primordial de respecter les bandes riveraines des cours d'eau et des milieux humides, d'empêcher l'accès des animaux d'élevage aux cours d'eau et aux milieux humides et d'avoir des installations de traitement des eaux usées conformes et efficaces.

Plusieurs lois et règlements s'appliquent à la protection des milieux humides, aquatiques et riverains. Ils ne sont pas toujours bien respectés. Il faut se renseigner avant de faire des travaux ou des aménagements.

D'autre part, pour des propriétaires qui souhaitent en faire plus, il existe plusieurs possibilités de protéger leurs bijoux écologiques : de la déclaration d'intention à la réserve naturelle en milieu privé, plusieurs choix s'offrent selon les attraits naturels et les caractéristiques de votre propriété, vos objectifs en matière de conservation, votre situation financière ainsi que vos besoins et ceux de votre famille.

L'occupation du territoire de façon pérenne : pas si difficile, il suffit d'être conscient et d'adopter de bonnes pratiques pour préserver un cadre de vie agréable et assurer un avenir à ceux qui nous suivent. ☒

## Le chaulage des lacs, comme mesure de restauration pour l'omble de fontaine

Par Jean-Pierre Hamel, biologiste, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs - Secteur faune

L'Abitibi-Témiscamingue est le refuge de plusieurs espèces de poissons sportifs. Le doré jaune et le grand brochet y règnent en roi et maître sur l'ensemble du territoire. L'omble de fontaine se fait plus discrète. En région, on la trouve principalement au Témiscamingue ainsi que dans les tributaires des lacs de tête de l'Abitibi. L'omble de fontaine communément appelé truite mouchetée est sensible aux diverses perturbations d'origines humaines et naturelles; elle disparaît littéralement du paysage lorsque son habitat devient trop perturbé. L'acidification du milieu est un des principaux facteurs limitant sa reproduction et sa croissance.

Depuis une vingtaine d'années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en collaboration avec ses différents partenaires fauniques donne un coup de pouce à la nature en participant au chaulage de petits lacs acides québécois. Cette technique d'application facile, comporte plusieurs avantages et peut augmenter significativement le nombre d'ombles de fontaine d'un plan d'eau, tout en favorisant les retombées économiques qui en découlent.

La calcite (chaux agricole) est le produit neutralisant le plus souvent utilisé pour la restauration des plans d'eau acide. Les effets de ce produit naturel sur l'environnement sont connus depuis longtemps et considérés d'ailleurs comme minimes; son utilisation à des fins fauniques est soustraite de l'application de l'article 22 au niveau de la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). La dose requise de calcite varie d'un plan d'eau à l'autre selon les différentes caractéristiques spécifiques du lac traité. En moyenne, quelques grammes de calcite suffisent à traiter l'équivalent d'un mètre cube d'eau en volume.



Ponton modifié pour le chaulage des lacs



Remplissage des chaudières à la pelle

À la réception, la calcite est livrée par camion en vrac et se retrouve sous forme de poudre. Comme l'épandage est effectué à partir d'une embarcation motorisée, la calcite doit être chargée dans des chaudières et transporter de la berge à l'embarcation. Une fois prédissoute, l'épandage de la calcite est réalisé à partir d'un système de pompe monté sur un ponton adapté pour ce type de travail. Un plan d'épandage déterminé avant la réalisation des travaux permet de s'assurer une couverture complète du lac et de tenir compte de sa bathymétrie.

**Idealement, les principales étapes de réalisation d'un projet de chaulage sont les suivantes :**

1. Diagnose écologique du plan d'eau visé.
2. Évaluation des principaux paramètres physicochimiques du lac.
3. Bathymétrie complète du plan d'eau.
4. Évaluation du volume d'eau et du taux de renouvellement du lac.
5. Évaluation des coûts et des retombées associés au projet.
6. Planification et réalisation des travaux de terrain.
7. Ensemencement de poissons indigènes
8. Suivi faunique du projet.
9. Aménagement de frayères (facultatif).

En région, trois projets de chaulage furent réalisés en territoire public depuis 1990 aux lacs Berry (Amos), Déry (Rouyn-Noranda) et des Sœurs (Val-d'Or). Depuis leur restauration, le MRNF effectue chaque printemps, un suivi des conditions d'oxygène et du pH à chacun d'eux. Cette période d'échantillonnage coïncide avec la fonte des neiges et du choc acide qu'elle occasionne. C'est une période critique pour la survie de tous les poissons vivant sous notre latitude.

Selon la littérature, la durée moyenne d'un chaulage est d'environ cinq ans. Cependant, les projets réalisés en Abitibi-Témiscamingue démontrent jusqu'à maintenant des effets bénéfiques beaucoup plus durables. Le cas du lac Berry en est un bon exemple avec une efficacité d'une quinzaine d'années. Un second traitement devrait cependant être envisagé sous peu au lac Berry afin de protéger la population d'ombles de fontaine qui s'y perpétue depuis la réalisation de ce projet.

Malgré ce succès observé en région, le chaulage demeure une solution temporaire à l'acidification puisque les lacs sont des milieux ouverts. Par dilution, l'effet du traitement perd de son efficacité à mesure que l'eau du lac se renouvelle.

L'évaluation et la planification d'un projet de chaulage sont uniques puisque chaque projet doit être adapté aux caractéristiques propres au plan d'eau visé. Les paramètres physicochimiques, la bathymétrie, le bassin de drainage, le volume total du plan d'eau ainsi que son taux de renouvellement sont quelques exemples de détails dont il faut tenir compte lors de la planification d'un chaulage. C'est pourquoi l'avis professionnel d'un biologiste est fortement recommandé avant d'amorcer de tels projets fauniques.

*P.S. : Pour plus d'information concernant la restauration des lacs acides par le chaulage, veuillez contacter les biologistes du MRNF. ✉*

**Bonne pêche!**



Photos: Jean-Pierre Hamel 2005

## Le parc à résidus miniers abandonné Aldermac enfin restauré

Par Maribelle Provost, directrice générale, CREAT



« Canal entre le lac Arnoux et la Baie Arnoux du lac Dasserat », Exposition Aldermac Plantation minière de Véronique Doucet

Depuis l'automne 2005, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) poursuit une vaste campagne pour la restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac, initiée par **Véronique Doucet**, artiste multidisciplinaire. Au cours de cette campagne qui dura deux ans, plus de 3 000 cartes postales ont été signées par la population et acheminées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. L'objectif de cette campagne était, bien sûr, d'inciter le gouvernement québécois à restaurer le site, mais aussi de sensibiliser la population à l'existence des parcs à résidus miniers abandonnés.

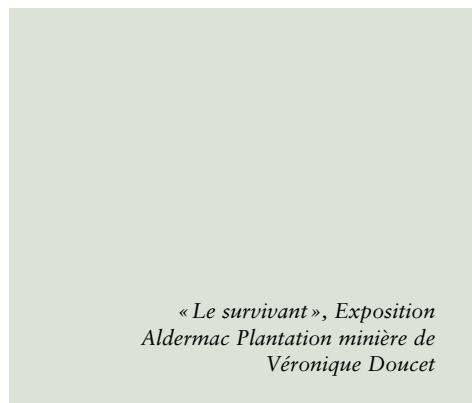
En septembre 2007, plus de deux ans après le début de la Campagne pour la restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac, et après plusieurs échanges avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le CREAT reçoit enfin la confirmation par écrit que le gouvernement du Québec amorcera les travaux de restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac. En effet, dans une lettre datée du 5 septembre 2007

et adressée à Mme Jacinthe Châteauevert, présidente du CREAT, le ministre Claude Béchard mentionne que les plans et devis pour la restauration d'Aldermac sont pratiquement complétés et que les travaux, dont les coûts sont estimés à 14 millions de dollars, devraient débuter au printemps 2008.

Cette annonce constitue une heureuse nouvelle pour l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Le CREAT remercie ses membres ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la Campagne pour la restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac.

Au moment d'écrire ces lignes, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous avait confirmé avoir présenté une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour réaliser les travaux de restauration d'Aldermac.

Le parc à résidus miniers abandonné Aldermac, c'est 1,5 million de tonnes de résidus miniers générateurs de drainage minier acide dispersés sur une superficie totalisant 76 hectares, soit l'équivalent d'environ 150 terrains de football. L'acide sulfurique produit par ces résidus s'écoule dans la rivière et le lac Arnoux, puis dans le lac Dasserat, affectant la faune et la flore. Le pH de la rivière Arnoux varie entre 2,6 et 3,1 et celui du lac Arnoux entre 3,8 et 4,7 alors que la réglementation exige un pH entre 6 et 9,5. À titre de comparaison, le jus de citron a un pH de 2,4, le vinaigre de 2,9 et l'eau pure de 7. ☒



« Le survivant », Exposition Aldermac Plantation minière de Véronique Doucet



Photo: Véronique Doucet

## Premier Forum régional sur les lacs: ensemble, préservons la qualité de nos lacs!

Par Maribelle Provost, directrice générale, CREAT



Grâce au soutien du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, le CREAT poursuit son implication en faveur de la protection des lacs en organisant le premier *Forum régional sur les lacs*.

En plus de contribuer à sensibiliser la population régionale à l'importance de protéger les lacs, le *Forum régional sur les lacs* permettra de rassembler les personnes interpellées par la protection des lacs afin qu'elles puissent partager leurs connaissances et leurs expériences.

Des outils concrets pour protéger les lacs seront présentés aux gestionnaires du territoire, aux élus et aux associations de riverains.

Dans le contexte actuel où la prolifération des cyanobactéries (algues bleues) dans certains lacs de la région nous oblige à repenser nos façons de faire, le *Forum régional sur les lacs* sera l'occasion de réfléchir ensemble à des solutions adaptées à la réalité de l'Abitibi-Témiscamingue. Le CREAT souhaite ainsi mettre en place une démarche régionale concertée pour protéger les lacs. ☒

*Le CREAT remercie les organismes suivants qui collaborent à l'organisation du Forum régional sur les lacs :*

- La direction régionale du ministère des Affaires municipales et des Régions;
- La Conférence régionale des élus;
- La direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- La direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- La direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Le Forum régional sur les lacs, c'est un rendez-vous!**

**Le samedi 12 avril 2008**

À la Cité Étudiante Polyno  
500, rue Principale  
La Sarre (Québec)

Pour vous inscrire, visitez le  
[www.creat08.ca](http://www.creat08.ca)  
ou contactez le CREAT au  
819 762-5770

## Le CREAT souhaite une agriculture par et pour les gens d'ici!

Par Maribelle Provost, directrice générale, CREAT

Le CREAT est très heureux du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), rendu public le 12 février dernier et intitulé « Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir, propositions pour une agriculture durable et en santé ».

Le CREAT recommandait à la CAAAQ d'acquiescer plus de connaissances sur la qualité de l'eau (des lacs, des rivières et souterraine), de soutenir les organismes de bassin versant, de développer des réseaux locaux de distribution des aliments et de financer les entreprises agricoles qui respectent l'environnement et qui ont le plus de retombées dans le milieu. Des recommandations qui ont toutes trouvé un écho dans le rapport de la CAAAQ.

Cependant, malgré les recommandations très pertinentes en faveur de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le CREAT relève quelques points qui gagneraient à être plus précis sur la protection de l'eau. Il estime que la commission aurait pu recommander une révision du cadre réglementaire (dont le règlement sur les exploitations agricoles, le REA) pour maintenir la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité. Le CREAT croit que la réglementation actuelle doit être amendée en introduisant une notion de capacité de support par bassin versant.

Pour le CREAT, l'agriculture est bien plus qu'une simple activité économique, c'est une activité qui permet à la population de se nourrir, de vivre et d'occuper un territoire. C'est pourquoi le CREAT



Photo: Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue

croit que l'agriculture se doit donc d'être pratiquée de manière durable, en respectant les limites imposées par l'environnement. ☒

On peut consulter le mémoire du CREAT à l'adresse suivante :  
<http://www.creat08.ca/publications.htm>

## La gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Vallée-de-l'Or

Par Sylvie Legault, éco-conseillère à la MRC de La Vallée-de-l'Or



Enviroparc de Val-d'Or, MRC de La Vallée-de-l'Or

Au début des années 2000, dans le but d'obtenir la gestion des matières résiduelles (GMR) générées sur son territoire, la MRC de La Vallée-de-l'Or conçoit un plan de gestion des matières résiduelles reposant sur trois grandes orientations : promouvoir les 3RVE, privilégier le partenariat avec l'entreprise privée afin de stimuler l'économie sur le territoire et éduquer la population pour une meilleure participation et l'atteinte des objectifs. Ces derniers, fixés par une politique gouvernementale, consistent à mettre en valeur, d'ici 2008, 65 % des matières résiduelles pouvant l'être.

Ainsi, la MRC fait aménager un lieu d'enfouissement technique (LET) pour les matières résiduelles non recyclables, dont la capacité totale est de 1 473 000 m<sup>3</sup> sur 25 ans. Situé à Val-d'Or, il est conçu pour recevoir les résidus domestiques, industriels, commerciaux et de construction. Aussi, trois éco-centres, situés aux trois pôles de la MRC (Malartic, Senneterre et Val-d'Or), sont construits afin de récupérer différentes matières (métal, bois, pneus, peintures et huiles usagées, résidus domestiques dangereux, matériel informatique, encombrants et textiles).

Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la MRC de La Vallée-de-l'Or débute officiellement toutes ses opérations de GMR, conformément

à la déclaration de compétences qu'elle a obtenue. La collecte des matières résiduelles, recyclables et non recyclables, se fait de porte en porte dans les secteurs urbains et ruraux de la MRC, et des conteneurs à déchets et à matières recyclables desservent les TNO du Lac-Fouillac et du Réservoir-Dozois, de même que différents secteurs de villégiature. S'y ajoutent des collectes spéciales : les encombrants au printemps, les arbres de Noël en janvier, et dès le printemps 2008, les putrescibles verts (gazon et feuilles mortes).

Dans les éco-centres, la population doit elle-même rapporter les différentes matières. Ouverts tout au long de l'année, on y trouve des bacs de récupération pour la peinture et les huiles usagées, de même que des cabanons pour l'accumulation des résidus domestiques dangereux (RDD) de toute sorte. Les RDD ainsi accumulés sont acheminés à Peintures récupérées du Québec, qui utilise les peintures pour en fabriquer d'autres, et qui dispose des autres RDD de manière sécuritaire et écologique. Les pneus, aussi considérés comme des RDD, sont récupérés grâce à un programme de RECYC-QUÉBEC.

Un entrepôt (éco-centre de Val-d'Or) et deux mégadômes (éco-centres de Malartic et de Senneterre) permettent de récupérer les meubles et les accessoires domestiques

usagés. Des bacs pour la récupération du matériel informatique ont été installés dans chacun des éco-centres et le matériel accumulé est envoyé au CFER La Renaissance situé à Rouyn-Noranda. L'organisme sans but lucratif remet en fonction le matériel pouvant l'être et démantèle le reste pour en récupérer les différentes composantes (métal, plastique, plomb, etc). Des conteneurs de textiles s'ajoutent à la liste, en vertu d'une entente avec le Service d'entraide familiale de Val-d'Or, en charge du tri des produits textiles reçus. Les textiles qui ne peuvent être réutilisés ou revendus sont acheminés à un recycleur.

Le bois récupéré est décheté et transporté chez Uniboard Canada (à Val-d'Or), qui l'utilise dans la fabrication de ses panneaux ou comme combustible, selon sa qualité. Le métal est quant à lui repris par Métaux Gilles Paré.

La collecte sélective de porte en porte a de son côté remplacé celle par apport volontaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ainsi, la quantité de matières recyclables récupérées a plus que doublé, passant de moins de 3 % à 8 %. Ce recyclage, qu'on dit domestique, est acheminé au Centre de récupération Perron, situé à Rouyn-Noranda, pour ensuite être envoyé vers différentes entreprises de recyclage.

À toutes ces infrastructures viendront s'ajouter, en 2008, l'installation d'une plate-forme de récupération de bois à l'enviroparc de Val-d'Or, de même que la construction de deux mini éco-centres (dans les secteurs de la Baie-Carrière à Val-d'Or et du Lac Faillon à Senneterre).

La sensibilisation de la population est par ailleurs l'une des stratégies que privilégie la MRC de La Vallée-de-l'Or. Que ce soit par le biais de dépliants (éco-centres, RDD, encombrants et textiles, etc.), de formations (compostage, collecte  
*(suite page 9)*



## La gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Vallée-de-l'Or (suite de la page 8)

Par Sylvie Legault, éco-conseillère à la MRC Vallée-de-l'Or

sélective), de trousseaux pédagogiques pour les écoles du territoire ou de la ligne Info-récup, les gens peuvent désormais compter sur une foule d'outils les renseignant sur les possibilités de détourner différentes matières de l'enfouissement. Grâce aux éco-centres, la récupération d'une grande variété de matériaux est maintenant possible.

Enfin, tel qu'indiqué dans le tableau ci-joint, 33 % des matières résiduelles de la MRC sont récupérées. En incluant les sols, qui seraient destinés à l'enfouissement s'ils n'étaient utilisés pour le recouvrement journalier, le taux de récupération grimpe à 53 %. La MRC de La Vallée-de-l'Or est fière de cette réussite et encourage la population à poursuivre sur cette lancée environnementale. ☒

TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	POIDS (tonne métr.)	% MASSE TOTALE	% SANS SOLS
Matières résiduelles destinées à l'enfouissement (résidentielles et ICI*)	28 359	47 %	67 %
Matières résiduelles recyclables (collecte sélective, bois, branches, métal, béton, matériel informatique, textiles, RDD)	14 141	23 %	33 %
<b>Sous-totaux</b>	<b>42 500</b>	<b>70 %</b>	<b>100 %</b>
Sols de recouvrements	17 827	30 %	X
<b>Totaux</b>	<b>60 327</b>	<b>100 %</b>	<b>X</b>

\* Industries, commerces et institutions

Source : MRC de La Vallée-de-l'Or

## Une Stratégie minérale pour le Québec ?

Par Maribelle Provost, directrice générale, CREAT

L'automne dernier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lançait une consultation publique sur son projet de Stratégie minérale. Son but? « Maximiser » le développement de l'activité minière au Québec et « ... protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse des activités minières dans le milieu ».

Très peu médiatisée et dotée d'un échéancier de réalisation très serré, cette consultation ne facilitait pas la participation du public. De plus, il manquait beaucoup d'information pour que la population puisse vraiment évaluer si le développement des activités minières est bénéfique pour l'ensemble de la société québécoise. Par exemple, nous n'avions pas accès à la valeur de toutes les mesures d'aide gouvernementale versées à l'industrie minière, à la valeur réelle des redevances perçues par le gouvernement, aux coûts des activités de surveillance et

de contrôle pour assurer le respect de la réglementation environnementale et bien entendu, nous n'avions pas accès aux coûts en perte de capital naturel et en dommages environnementaux reliés à ce secteur d'activité.

Dans ces circonstances, nous avons suggéré au Commissaire au développement durable, M. Harvey Mead (qui relève du Vérificateur général du Québec), d'évaluer si le gouvernement dispose des informations, des structures administratives et légales et de l'ensemble des outils nécessaires afin que les activités du secteur minier se réalisent dans le respect du développement durable, tel qu'il le souhaite.

Le sujet est d'autant plus préoccupant que le régime minier actuel, basé sur le principe du libre accès à la ressource « free mining » contrevient à de nombreux principes de la *Loi sur le développement*

*durable*. Le CREAT est d'avis que l'accès aux ressources minérales ne devrait pas avoir préséance sur les autres usages possibles du territoire. C'est pourquoi nous croyons que d'importantes modifications doivent être apportées au régime minier actuel afin de mieux protéger les collectivités et l'environnement.

L'objectif du CREAT est de contribuer à ce que les activités minières au Québec se fondent sur la conciliation du respect de l'environnement, de la vitalité économique, de l'épanouissement social ainsi que de l'équité entre les peuples et entre les générations.

On peut consulter le mémoire du CREAT à l'adresse suivante : [www.creat08.ca](http://www.creat08.ca) ☒

## La polyvalente Le Tremplin de Malartic s'engage à entrer dans l'aventure ICI ON RECYCLE ! pour améliorer la gestion de ses matières résiduelles

Par Maribelle Provost, directrice générale, CREAT



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Pour une deuxième année consécutive, le CREAT, en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, contribue à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de l'Abitibi-Témiscamingue.

Dans le cadre de ce partenariat, le CREAT a offert cet hiver un soutien aux écoles, ayant le statut d'Établissement vert Brundtland (ÉVB), qui souhaitent améliorer la gestion de leurs matières résiduelles et adhérer au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC.

Le CREAT tient à féliciter la polyvalente Le Tremplin de Malartic qui a déposé sa candidature au niveau 1 de l'attestation ICI ON RECYCLE !

La polyvalente de Malartic s'est ainsi officiellement engagée à :

1. Prendre connaissance de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;
2. Identifier les matières résiduelles générées dans son établissement;
3. Mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation), pour les matières visées par la Politique;
4. Communiquer l'engagement au personnel ainsi que le sensibiliser à la Politique et à une gestion responsable des matières résiduelles.

### **ICI ON RECYCLE ! Une attestation de performance qui s'adapte au rythme de votre organisation.**

Le programme ICI ON RECYCLE ! est une attestation de performance à trois niveaux visant à reconnaître les industries, les commerces et les institutions (ICI) qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Pour le secteur des ICI, dont les écoles font partie, l'objectif est de récupérer et de mettre en valeur 80 % des matières valorisables.

**Niveau 1** - Le niveau Engagement vise à amener les ICI à s'engager à prendre connaissance de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, à connaître leurs matières résiduelles et à mettre en place des mesures de 3RV dans leur établissement. Ceci constitue une première étape dans la mise en place d'une gestion responsable des matières résiduelles.

**Niveau 2** - Le niveau Mise en œuvre vise à reconnaître les ICI qui ont mis en place des mesures de 3RV dans leur établissement. Ces ICI doivent également avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation concernant la gestion responsable des matières résiduelles. À ce niveau, les ICI sont invités à optimiser leur performance de mise en valeur des matières résiduelles afin de poursuivre au niveau 3.

**Niveau 3** - Le niveau Performance vise à reconnaître les ICI qui ont atteint des résultats supérieurs de mise en valeur des matières résiduelles dans leur établissement. En plus de rencontrer les exigences du niveau 2, ces ICI doivent atteindre un taux global de mise en valeur de 80 % sur le potentiel valorisable, pour le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

Pour soumettre votre candidature ou en savoir plus, consultez le site Internet de RECYC-QUÉBEC au [www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca) sous la rubrique «Programme ICI ON RECYCLE!». ☒



## Les membres du CREAT 2007-2008

- Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
- Amis de la rivière Kipawa\*
- Asselin, Hugo
- Association contre la pollution atmosphérique (AQLPA)\*
- Association des propriétaires du lac Beauchamp\*
- Association des riverains de la baie McAdam
- Association régionale bénévole récupération environnement (ARBRE)
- Audet, Louise-Hélène
- Beauchamp, Jean-Christophe
- Bruce, Ralph
- Carlos, Yvonne
- Centre Bernard Hamel
- Centre de femmes Îlot d'Espoir
- Centre local de développement - Abitibi (CLD)
- Châteauvert, Jacinthe
- Châteauvert, Monique
- Cimon, Brigitte
- Cloutier, Denis
- Club 4-H de Barraute
- Comité de vigilance environnemental régional (CVER)
- Comité des besoins sociaux
- Comité environnement Lac d'Alembert
- Conseil centrale A.-T. Ungava CSN
- Corporation de développement économique de Senneterre
- Corporation municipale d'Authier
- Corporation municipale de Belcourt
- Couillard, Yves
- Coutu, Jean-Charles
- Deschênes, Francis
- Devamco
- Doré-Lemay, Patricia
- Doucet, Véronique
- Duclos, Maurice
- Dufresne, Nathalie
- Fédération des caisses Desjardins du Québec
- Festival du cinéma international en A.-T.
- Garneau, Cindy
- Gaussiran, Stéphane\*
- Giasson, Martine
- Girard, Manon
- Goulet, Richard
- Groupe Éco-citoyen de R.-N. (GECO)
- Harrison, Lyne\*
- Harvey, Brian
- Inksetter, Leila
- Lafortune, Violaine
- Larivière, Roger
- Lefebvre, Annik
- Léveillé, Christian
- Mayrand, Pascale
- Municipalité de Berry
- Municipalité de La Corne
- Municipalité de La Reine
- Municipalité de Nédelec
- Municipalité de Rapide Danseur
- Municipalité de Roquemaure
- Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues
- Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
- Oisiko Exploration
- Perron, Jean-Charles
- Prince, David
- Recyclo-Nord
- Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
- Rivard, Carmen
- Société du loisir ornithologique de l'Abitibi (SLOA)
- Solidarité rurale Abitibi-Témiscamingue (SRAT)\*
- St-Jean, Micheline
- Sylviculture La Vérendrye inc.
- Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'A.-T. (SEUAT)
- Syndicat des enseignantes et enseignants de l'A.-T. (SEECAT)
- Tessier, Amélie
- Tessier, Serge
- URSTM-UQAT
- Vienney, Annie
- Ville de Duparquet
- Ville de Rouyn-Noranda\*
- Ville de Senneterre
- Ville de Ville-Marie
- XSTRATA Cuivre - Fonderie Horne

*\*Membres ayant adhéré ou renouvelé pour 2008-2009*

## Les administrateurs du CREAT

### 5 Représentants de groupes environnementaux :

- Mme Jacinthe Châteauvert, Recyclo-Nord (présidente du CREAT)
- M. Daniel Beauvais, Comité de vigilance environnementale régional
- Mme Monique Châteauvert, Association des riverains du lac Beauchamp
- M. Christian Belisle, Les amis de la rivière Kipawa
- Un siège vacant

### 1 Représentant du monde municipal :

- Mme Carmen Rivard, Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

### 1 Représentant du monde de l'éducation :

- M. Serge Tessier, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (trésorier et vice-président du CREAT)

### 1 Représentant de la santé :

- Mme Annik Lefebvre, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (secrétaire du CREAT)

### 1 Membre coopté :

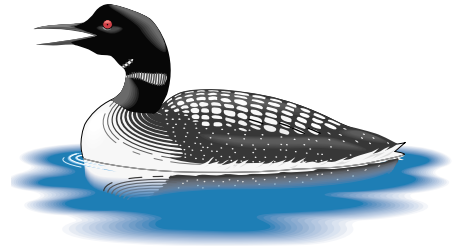
- M. Hugo Asselin, Professeur, Sciences du développement humain et social, Chaire industrielle en aménagement forestier durable, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

## Bienvenue au CREAT!

Nous souhaitons la bienvenue à **M. Ambroise Lycke** qui s'est joint à l'équipe du CREAT à titre de coordonnateur du *Projet de renaturation des berges de la MRC de Témiscamingue*. M. Lycke a terminé sa maîtrise en biologie en décembre dernier à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et il a une bonne expérience en gestion de projet liée à la conservation des milieux naturels. Nous sommes convaincus qu'il saura coordonner avec succès le *Projet de renaturation des berges de la MRC de Témiscamingue*. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions!

### Pour le joindre :

Ambroise Lycke, coordonnateur de projet  
1C, Notre-Dame Nord, Ville-Marie (Québec) J9V 1W6  
Téléphone : 819 629-5010, poste 2  
ambroselycke@creat08.ca



## Changement d'adresse du CREAT

**Le CREAT est maintenant déménagé.**

Voici nos nouvelles coordonnées :

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)  
26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101  
Téléphone : 819 762-5770  
Télécopieur : 819 762-5760  
Courriel : info@creat08.ca  
Site Internet : www.creat08.ca



*Veillez prendre note que les opinions émises par les signataires des articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement la position du conseil d'administration du CREAT.*

*Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*

## Formulaire d'adhésion (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Organisme (entreprise) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. : (rés.) \_\_\_\_\_ Tél. : (travail) \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Site Internet : \_\_\_\_\_

Étudiant : 5 \$ - Individu : 12 \$ - Organisme à but non lucratif : 35 \$  
Municipalité de moins de 5000 habitants ou entreprise de moins de 50 employés : 50 \$  
Institution (autres municipalités, MRC, Commission scolaire, etc.) : 100 \$ - Entreprise de plus de 50 employés : 200 \$

Libellez votre chèque et faites-le parvenir au :

**CREAT**

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5  
Tél. : 819 762-5770 • Courriel : info@creat08.ca • Site Internet : www.creat08.ca

